

Bourse aux permis de conduite 2024

Dossier de candidature de

N°



vi | | eurbanne

Direction de la Jeunesse

15, 17 rue Michel-Servet

04 78 85 55 82

www.villeurbanne.fr

La bourse au permis de conduire est un dispositif d'aide pour les villeurbannais de 18 à 25 ans, inscrits dans une auto-école partenaire de la ville. En échange d'une semaine de **travail d'utilité collective** (peinture, entretien, aide à la personne...), le dispositif intervient **sur la partie conduite** (pratique) de la formation. Il faut donc avoir déjà passé le code de la route avec succès pour s'inscrire !

Comment ?



Pour faire acte de candidature, il suffit de compléter ce dossier et de le rapporter au BIJ (Bureau Information Jeunesse) accompagné des documents demandés avant le :

- **1^{er} février** pour les vacances d'hiver
- **28 mars** pour les vacances de printemps
- **13 juin** pour les vacances d'été
- **3 octobre** pour les vacances d'automne

Après la réalisation du chantier, la bourse d'un montant de **500 €** est versée directement à l'auto-école.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (sauf celles de Noël)

***ATTENTION !**

**SEULS LES DOSSIERS
COMPLETS SERONT ACCEPTÉS !**



BIJ de Villeurbanne

15 rue Michel Servet
(Métro Gratte-ciel)
Tel : 04 72 65 97 13
Fax : 04 72 65 97 01
bij@mairie-villeurbanne.fr

Horaires :

Lundi : 11h - 13h / 14h - 18h
Mardi : 14h - 18h
Mercredi : 10h - 13h / 14h - 18h
Jeudi : 11h - 19h
Vendredi : 11h - 13h / 14h - 17h

Fiche de présentation*

Nom : Date de naissance :/...../.....

Prénom : Age :

Adresse : Tel port :

..... Tel fixe :

@ :

Choix de l'auto-école (conventionnée) :

Inscrit à l'auto-école ? Oui Non

Nombre d'heures de conduite déjà réalisées :

Votre quartier à Villeurbanne :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Buers Croix Luizet | <input type="checkbox"/> Cyprian Les Brosses | <input type="checkbox"/> Perraliere Grandclément |
| <input type="checkbox"/> Charpennes-Tonkin | <input type="checkbox"/> Ferrandière Maisons Neuves | <input type="checkbox"/> St Jean |
| <input type="checkbox"/> Cusset Bonnevey | <input type="checkbox"/> Gratte-Ciel Dedieu Charmettes | |

Votre situation actuelle :

- Lycéen / étudiant (filière) :
- Salarié (type de contrat + secteur d'activité) :
- Demandeur d'emploi (secteur d'activité) :
- Apprentissage (précisez) :
- Formation professionnelle (précisez) :
- Autres (précisez) :

Condition de logement :

- Autonome Domicile des parents En foyer

Infos pratiques pour le chantier :

Pointure Taille (centimètre)

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif ?

- Affiche / Fly Sites internet MJC / Centres sociaux Mission Locale
- Amis / famille Autres (précisez) :

Fiche d'autorisations*

Je soussigné(e) :

Reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement de fonctionnement du dispositif.
Autorise l'équipe d'encadrement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures jugées nécessaires par mon état de santé (soins médicaux, intervention chirurgicale...).

Autorise le personnel de la Ville à capter, reproduire et exploiter l'image de mon enfant (photo ou vidéo) afin de promouvoir ce dispositif (case à cocher) :

- sur le site internet, réseaux sociaux...
 sur des supports papier (flyer, affichage, article de presse...)
- } de la Ville ou de ses partenaires pour une durée de 2 ans.
} La Ville ne faisant aucune exploitation commerciale ni de cession à des tiers de ces images
- Accepte de recevoir par mail des informations sur l'actualité et les dispositifs d'aide de la direction de la Jeunesse.

Je certifie exacts les renseignements portés dans ce dossier.

Date :/...../.....

Signature :



En quoi consiste La BPC ?

La bourse au permis de conduire est un dispositif d'aide à l'obtention de la partie pratique de la formation en direction des jeunes villeurbannais.

Critères d'éligibilité :

- Habiter Villeurbanne
- Avoir plus de 18 ans et moins de 25 ans
- Être dans une démarche concrète de formation et d'insertion professionnelle dans laquelle s'inscrit le permis de conduire et motiver sa demande
- Accepter de choisir une auto-école conventionnée avec la ville de Villeurbanne.
- Avoir validé la partie théorique du permis de conduire (code)

Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives nécessaires au BIJ dans les délais impartis (tout dossier incomplet ne sera pas traité). Il est important de fournir tous les justificatifs attestant de votre situation et de votre projet (promesse d'embauche, contrats, formations...).

Le dépôt de dossier n'entraîne pas une acceptation de la candidature. La commission d'attribution examine l'ensemble des demandes et sélectionne les bénéficiaires du dispositif au regard de différents critères tels que le degré d'urgence d'obtention du permis de conduire au regard du projet professionnel, la situation sociale...

Les décisions de la commission sont notifiées par courrier aux demandeurs.

La ville finance le permis de conduire des candidats dont le dossier aura été accepté en commission à hauteur de **500 €** forfaitaires. Cette bourse est versée en contrepartie de la réalisation d'un chantier jeune **d'une durée de 35h** dans les services de la ville ou associations partenaires.

La participation de la Ville est versée directement à l'auto-école qui remboursera au jeune l'éventuel trop perçu.

En cas de départ de l'auto-école ou d'abandon le bénéficiaire perd sa bourse.

La bourse au permis de conduire **n'est accordée qu'une seule fois par bénéficiaire.**

LES ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser une semaine de chantier de 35h et être assidu
- s'acquitter de la somme restant à sa charge auprès de l'auto-école
- passer l'examen de conduite dans l'année qui suit la date de la commission d'attribution

La non réalisation ou la réalisation partielle du chantier peut entraîner l'annulation du dossier et de la bourse.

En cas d'arrêt durant la formation pour quelque raison que ce soit, de changement ou de transfert d'auto-école, le bénéficiaire sort du dispositif et perd l'intégralité de sa bourse. Dans ce cas, le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Le bénéficiaire s'engage dans le cadre du présent règlement à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire.

La ville de Villeurbanne traite les données personnelles recueillies dans ce formulaire dans le cadre du dispositif chantier jeune. Il a pour base légale la mission d'intérêt public. Ce traitement est destiné à la Direction de la jeunesse, la DPMS et la commission d'attribution. Les données sont collectées pour dix ans selon la réglementation en vigueur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de limitation de traitement de celles-ci. Pour exercer vos droits vous pouvez contacter : la Direction de la jeunesse ou notre Délégué à la protection des données : Ville de Villeurbanne, Délégué à la protection des données, CS 65051, 69601 Villeurbanne ou dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation vous pouvez aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles :

www.villeurbanne.fr, rubrique mentions légales et données personnelles

Constitution du dossier

Afin que votre dossier soit examiné par la commission d'attribution, celui-ci doit être impérativement accompagné des pièces suivantes.

- | Cases
vérif
jeune | Cases
vérif
DJ |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Critère d'âge (plus de 18 et moins de 25 ans) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Critère de domiciliation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Justificatifs d'identité Pour les jeunes de nationalité française ou de l'union européenne Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport Pour les jeunes ressortissants d'autres pays : Copie recto-verso du titre de séjour Ou copie du récépissé de première demande de titre ou de renouvellement |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Fiche présentation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Fiche projet |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Fiche d'autorisation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Justificatif du quotient familial (copie de l'attestation fournie par la CAF ou dernier avis d'imposition) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Attestation responsabilité civile fournie par votre assureur (mention obligatoire : nom et prénom de l'enfant) NB : Généralement votre assurance habitation couvre ces risques. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Justificatif attestant de votre situation actuelle (certificat de scolarité, contrat de travail, justificatif pole emploi.....) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Attestation de réussite à l'examen du code de la route |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (EDF, GDF, eau...) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Justificatif motivant votre projet |

N° de récépissé
(cadre réservé à la Direction
de la Jeunesse)



Dates des Chantiers 2024

1/ Choisissez une période de chantier

2/ Classez vos disponibilités par ordre de préférence sur cette période (1 étant la plus favorable).

Chantiers d'hiver

du 19 au 23 février

du 26 février au 1^{er} mars

Chantiers de printemps

du 15 au 19 avril

du 22 au 26 avril

Chantiers d'été

Du 8 au 12 juillet

Du 15 au 19 juillet

Du 22 au 26 juillet

Du 29 juillet au 2 août

Chantiers d'automne

du 21 au 25 octobre

du 28 octobre au 1^{er} novembre

Pour remplir ce dossier, avez-vous reçu de l'aide de quelqu'un ?

Oui Non

Si oui (précisez) : Un informateur du BIJ Un animateur Amis / famille

Un conseiller Mission Locale (précisez son nom) :

Autres (précisez) :

